

## Collecte DMA

### DMA5 - Ratio de collecte des DMA

<b>Définition</b>	<p><b>Quantité moyenne de déchets collectés par habitant desservi par les services de collecte (ordures ménagères résiduelles +collectes sélectives) et les déchèteries du territoire considéré</b></p> <p>Les DMA* comprennent les OMR* , les collectes sélectives et lesdéchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets desménages et des non ménages pris en charge par le service public (horsdéchets de la collectivité).</p> <p>*DMA : déchets ménagers et assimilés *OMR : ordures ménagères résiduelles</p>	<p><b>Unité : kg/hab desservi</b></p> <p><b>Indicateur calculé aux niveaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• National</li> <li>• Régional</li> <li>• Départemental</li> <li>• Collectivité</li> </ul>
<b>Déclinaison</b>	<p><b>Par déchets collectés :</b> OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets</p> <p><b>Par typologie de collectivité :</b> touristique ou commercial (trèstouristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense -urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avecville centre ; rural dispersé)</p>	
<b>Exemple</b>	<p>En France, en 2009, le ratio de collecte des déchets verts et biodéchets (collectes sélectives + déchèteries) est de 20 kg/habitant pour les collectivités de typologie "urbain dense" et de 149 kg/habitant pour les collectivités de typologie "touristique ou commercial". La moyenne, toute typologie confondue, est de 72 kg/habitant.</p>	
<b>Mode de calcul</b>	<p>Rapport entre le tonnage collecté et la population desservie (sans double compte) par les collectes et les déchèteries.</p> <p>Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-diredes déchèteries qui ont étéouvertes au moins une journée au cours del'année de référence du calcul.</p>	